

Autorité cantonale de
surveillance des fondations et
des institutions de prévoyance
Case postale 1123
1211 Genève 1

**A toutes les institutions de prévoyance
et fondations de droit privé sous notre
surveillance**

*N° dossier : (à rappeler dans toute correspondance)
Traité par : CG/JP
Tél. direct : 022 907 78 78
V/réf. :*

Genève, le 18 février 2019

Modification du Règlement sur les émoluments et les frais de l'ASFIP (RSFIP-Emol)

Madame, Monsieur,


Depuis 2012, l'ASFIP assure la mission de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations de droit privé. Elle veille à ce que l'accomplissement de cette mission contribue au bon fonctionnement des entités placées sous sa surveillance. Soucieuse d'offrir les meilleures prestations possibles, tout en assurant sa pérennité dans le cadre des contraintes qui sont les siennes (notamment l'auto-financement, global et de chacune de ses activités), l'ASFIP a revu les barèmes des émoluments annuels de surveillance figurant à l'Annexe 1 du Règlement sur les émoluments et les frais du 1^{er} janvier 2012. Cette modification vise à globalement baisser le niveau des émoluments tout en rééquilibrant le financement entre institutions de prévoyance et fondations. Cette modification est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019 et s'appliquera à l'émolument facturé sur la base des comptes 2018.


Les changements principaux du nouveau barème sont :

- La réduction du montant total facturé pour l'activité de surveillance LPP, en diminuant les émoluments annuels de surveillance des institutions de prévoyance de petite taille.
- La légère augmentation de l'émolument annuel de surveillance pour les institutions de prévoyance de grande taille, afin de se conformer aux exigences et à la complexité croissante de la surveillance LPP.
- L'adaptation du barème des fondations de droit privé pour mieux prendre en compte le total de l'actif au bilan et permettre un autofinancement de cette activité de surveillance.

Nous sommes certains que ce changement contribuera à maintenir à Genève une surveillance de qualité et de proximité dans l'intérêt des institutions de prévoyance et des fondations privées.

En restant à votre disposition pour toute question que vous pourriez avoir à ce sujet, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.


Christophe GENOUD
Président a. i.


Jean PIRROTTA
Directeur